

Saviez-vous que...

FICHE D'INFORMATION

Édition Hiver 2015

Volume 2

TESLA MOTORS OFFRE À SES CONCURRENTS DE LA COPIER!

Le 12 juin dernier, Elon Musk, le PDG du constructeur d'automobiles Tesla Motors, diffusait un communiqué sur le site Internet de l'entreprise, annonçant que Tesla « libérait » ses brevets, dans le but de permettre à la concurrence d'en faire usage.

Le communiqué est accessible en ligne via [cet hyperlien](#).

Concrètement, le constructeur de voitures électriques haut de gamme conservera ses droits sur les brevets qu'il détient, mais s'engage à ne pas entamer de poursuite contre des concurrents qui souhaiteraient adopter la même technologie. En contrepartie, ceux-ci devront également adhérer à la vision « open source » de Tesla Motors, en libérant eux-mêmes certains de leurs brevets.

Dans son communiqué, M. Musk mentionne que Tesla Motors a été créée pour accélérer les avancées dans le transport durable et défricher la route pour les véhicules électriques. Or, selon lui, l'entreprise devait, pour respecter sa mission, éviter de se servir de ses divers actifs de propriété intellectuelle pour créer des embûches à ceux qui voudraient emprunter la même route.

À la suite de cette annonce, certains observateurs ont remis en question la pertinence d'investir dans un brevet, pour ensuite permettre à tous de faire usage de la technologie brevetée. Autrement dit, n'aurait-il pas été préférable de ne jamais breveter la technologie et d'économiser ainsi temps et argent?

À cet effet, il est utile de rappeler qu'un brevet ne constitue pas uniquement une arme offensive permettant d'agir contre ceux qui reproduisent ou font usage de la technologie protégée, mais qu'il peut également s'agir d'une arme défensive ayant pour but de contre-attaquer en cas d'éventuelles poursuites de la part de concurrents. C'est pourquoi Tesla Motors conservera la propriété de ses brevets, même si l'entreprise affirme ne pas vouloir en faire usage contre des concurrents. De plus, certaines sources indiquent que Tesla utilise ses brevets comme garantie pour obtenir du financement. Les brevets de Tesla pourraient également servir de monnaie d'échange lors de négociations entourant une poursuite.

D'ailleurs, cette décision largement médiatisée semble comporter deux visées distinctes. D'abord, elle reflète sans doute un découragement de l'entreprise et de son dirigeant à l'égard du système des brevets américains qui, selon les propos émis par M. Musk, peut aller à l'encontre de sa fonction première en servant à étouffer le progrès technologique, consolider les positions des grandes entreprises et enrichir les avocats.

D'un autre côté, ce choix stratégique pourrait s'avérer une sage décision d'affaires. En permettant à la concurrence d'adopter sa technologie, Tesla Motors souhaite notamment que son protocole de chargement révolutionnaire devienne la norme dans l'industrie de la voiture électrique. Ainsi, l'entreprise californienne s'assurerait qu'aucun géant de l'automobile ne développe un nouveau standard qui pourrait éclipser Tesla Motors de son

propre marché. Tesla Motors pourrait bien avoir appris des erreurs commises par les entreprises liées aux standards Béta-Max et HD DVD, qui furent relégués aux oubliettes par les standards VHS et Blu-Ray qui sont devenus la norme dans l'industrie.

Est-ce le début d'une nouvelle ère en matière de libre circulation des technologies brevetées? Il semble un peu tôt pour un tel constat, espérons par contre que cette annonce donnera une impulsion au marché des voitures électriques!

Saviez-vous que...

Est une production du
Service à la recherche
et à la valorisation et du
Secrétariat général de l'INRS

Équipe de valorisation

Renseignements :

Stephen Fitzpatrick
Affaires juridiques
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9

Téléphone : 418 654-3874
Télécopieur : 418 654-3876

stephen.fitzpatrick@adm.inrs.ca
www.inrs.ca